



Scannez le QR code

Faites votre demande de licence radiomaritime
directement en ligne depuis le site :
<https://www.anfr.pf/>

Pour utiliser une radio VHF fixe ou portative, une balise ou tout autre équipement radioélectrique à bord d'un navire ou d'un bateau fluvial, une autorisation administrative est exigée, celle-ci est appelée «licence» (voir spécimen), elle est renouvelée chaque année.

Si le matériel radio que vous utilisez le justifie, un code numérique de 9 chiffres appelé MMSI sera affecté à votre station (ex : VHF ASN, balise EPIRB, ..).

En cas de détresse en mer, le MMSI permet une identification sûre et rapide du navire et de son propriétaire par les centres de secours.



« LE SAVIEZ VOUS ? »

 REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA TRANSPORT ÉCARTÉLÉ ET SÉCURITÉ	LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° XXXXXXXXXX SHIP STATION LICENCE LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)	
	Valable jusqu'au : 31/12/Année N Valable prorogée au : 31/01/Année N+1	
Identifiant : SB111111 Code C IAC : FR 01 Type de navire : PLAISANCE	LESAGE DANY 7 RUE PHILIPPE DE MONTCON 67 000 SAINT HUBERT	
MMSI : 228 157 500 Indicatif d'appel : FN1111 Nom du Navire : TEST ANFR Quartier/Immatriculation : FF D01111H		

Le MMSI (Maritime Mobile Service Identity) est associé à une immatriculation unique de navire, il est indiqué sur la licence si le matériel radio à bord le justifie (VHF ou BLU ASN, balise Cospas Sarsat, Inmarsat, ...). Le MMSI attribué à un navire ne peut être réutilisé à bord d'une autre embarcation.

C'est un code numérique de 9 chiffres qui permet une identification sûre du navire par les centres de secours tout spécialement en cas de détresse.

Grâce au MMSI, les centres de sauvetage maritimes ont accès aux données nominatives afin de recueillir toute information utile contribuant à la réactivité des secours pour porter assistance aux naufragés en cas d'appel de détresse.

Les contacts associés peuvent être un parent, un ami, la capitainerie du port,... etc.